

REGLEMENT DU JEU « Destination Tendances Logicielles »

Article 1. Société organisatrice

La société IBM, société par Actions Simplifiée au capital de 542 737 118 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 552 118 465 et dont le siège social est situé à Courbevoie (92400), organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat qui se déroulera à l'IBM Forum de Paris La Défense au 2, avenue Gambetta, les 1^{er} et 2 Octobre 2007 et dont les modalités sont ci-après exposées.

Article 2. Champ d'application

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure invitée et présente à la 5^{ème} Edition des Tendances Logicielles organisées à l'IBM Forum de Paris La Défense au 2, avenue Gambetta les 1^{er} et 2 Octobre 2007.

Sont exclus du champ d'application : les membres du personnel de la société organisatrice et les membres de leur famille, les intervenants du séminaire, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation ou la gestion de ce jeu.

Une seule participation par personne et par jour (même nom, même adresse postale) est autorisée.

Article 3. Mécanisme du jeu

Pour participer, il suffit, les jours du séminaire, soit les 1^{er} ou 2 Octobre 2007, de :

- déposer sa carte de visite ou de remplir une feuille d'évaluation disponible gratuitement sur simple demande sur le lieu du séminaire et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet entre 9h et 17h pour le 1^{er} octobre 2007, entre 13h30 et 17h pour le 2 octobre
- être présent au moment du tirage au sort qui aura lieu, lors du cocktail de clôture, entre 17h et 18h pour les 1^{er} et 2 octobre.

Tout formulaire incomplet sera considéré comme nul.

Article 4. Attribution des lots

Ce jeu donnera lieu à la désignation, par tirages au sort effectué par IBM le 1^{er} et 2 octobre 2007 de 5 gagnants parmi tous les participants présents au moment du tirage au sort, ayant déposé leur carte de visite ou le formulaire dûment complété dans l'urne.

Le tirage au sort du 1^{er} octobre 2007 désignera 3 gagnants.

Le tirage au sort du 2 octobre 2007 désignera 2 gagnants.

Article 5. Dotation du jeu

Les dotations du tirage au sort réalisé le 1^{er} Octobre 2007 sont :

- trois coffrets Sensation en France d'une valeur unitaire moyenne de 179.90 TTC

Les dotations du tirage au sort réalisé le 2 Octobre 2007 sont :

- deux coffrets Sensation en France d'une valeur unitaire moyenne de 179.90 TTC

Le nom des gagnants sera révélé publiquement au moment du tirage au sort par une personne représentante d'IBM.

Si parmi les personnes tirées au sort, l'une ou plusieurs d'entre elles n'étaient pas présentes au moment du tirage au sort, le ou les lots correspondant serai(en)t remis en jeu.

Aucun lot ne pourra être repris ni échangé de quelque manière sauf circonstances édictées ci-dessous. Notamment, le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, la société IBM se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 6. Contrôles et réserves

En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, la société IBM se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le jeu.

L'organisateur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour mettre fin à cette situation dans les plus brefs délais.

Les joueurs ne pourront engager la responsabilité d'IBM et lui demander quelque réparation du fait des modifications ou annulations ainsi survenues.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

Article 7. Acceptation du règlement

La participation de ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez :

Maître Simonin, Huissier de Justice
54 rue Taitbout,
75 009 Paris.

Ce règlement pourra, à titre gratuit, être remis à toute personne qui en fera la demande écrite auprès d'IBM à l'adresse suivante (remboursement sur simple demande du timbre au tarif lent en vigueur) :

IBM France
Jeu " Destination Tendances Logicielles "
Service 0063 – Direction Marketing
Tour Descartes
2, avenue Gambetta

La Défense 5 - 92400 Courbevoie

Article 8. Législation en vigueur

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation de ce règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris.

Article 9. Données à caractère personnel

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant qu'ils pourront exercer auprès d'IBM à l'adresse suivante :

IBM France
Service 3233
110 Boulevard de la Salle
Boigny sur Bionne
45 432 CHECY CEDEX